

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES E-BILLETS DU CINEMA PATHE CALIFORNIE CASABLANCA

Les présentes Conditions Générales (ci-après les « **CGV** ») régissent les conditions de vente des Produits tels que défini ci-après, sur le site internet www.pathe.ma (ci-après communément dénommé « le **Site** ») et l'Application mobile (ci-après « l'**Application** »). Les CGV **comprennent également** la charte « Bien vivre sa séance » qui fait l'objet d'un document distinct accessible sur le **Site**.

Le cinéma Pathé Californie Casablanca se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment dans le respect des dispositions légales en vigueur.

En passant commande sur www.pathe.ma, le Client atteste être une personne majeure et reconnaît avoir la pleine capacité à s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Les CGV s'appliquent à toute vente de E-billet, CinéCarte(s) (carte prépayée) à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur pour les ventes réalisées au guichet du cinéma (ci-après le « **Cinéma** »).

ARTICLE 2 – PRODUITS

Le spectateur (ci-après le « **Spectateur** ») peut, sur le Site et l'Application : Acheter une ou plusieurs place(s) de cinéma (ci-après « **E-billet** »).

Le E-billet est communément dénommé le(s) « **Produit(s)** ». Pour plus de détails sur les Produits, voir les pages dédiées à chacun des Produits sur le Site.

ARTICLE 3 – ACHAT :

3.1. Disponibilité :

Nos offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site.

3.2. Validation de votre achat

La validation de l'achat par le Spectateur vaut acceptation des CGV. Un récapitulatif des informations de l'achat et des CGV sera communiqué au Spectateur via un e-mail de confirmation.

3.3. Achat de séance

Le Spectateur peut acheter des places de cinéma pour une ou plusieurs séances dans le Cinéma dans la limite de 10 places pour une même séance.

Dès la confirmation de l'achat, le Spectateur pourra, selon son choix, directement imprimer son E-billet à partir du Site et/ou l'enregistrer pour l'imprimer ultérieurement. Il lui sera également adressé avec son e-mail de confirmation. Il y aura aussi accès sur l'Application.

ARTICLE 4- PRIX :

4.1. Affichage : Les prix de nos Produits sont indiqués en Dirhams toutes taxes comprises.

4.2. Modification : Le Cinéma se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'achat du ou des Produits.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

5.1. Modes de paiements

La validation de l'achat implique l'obligation à charge du Spectateur de payer le prix indiqué. Le règlement interviendra à la validation de l'achat qui peut s'effectuer par :

- Carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) ;
- Carte prépayée multiplaces achetée en Cinéma ou via un Comité d'Entreprise.

Le moyen de paiement utilisé devra être en cours de validité au jour de la séance.

5.2. Paiement des suppléments

Lors de l'achat, le Spectateur peut choisir une séance bénéficiant de technologie particulière (ex : 3D, 4DX, IMAX, IMAX 3D...). Dans ce cas un supplément tarifaire sera appliqué pour la séance ainsi que pour les accessoires nécessaires pour suivre la séance (ci-après communément dénommés les « **Suppléments** »).

Les Suppléments s'ajoutent au prix du Produit, et ne peuvent être payés que par Carte Bancaire.

5.3. Sécurité des paiements

Le Site et l'Application utilisent les dernières technologies, et ont fait l'objet d'une certification de type SSL* authentifiée par un organisme légalement reconnu. Les données utilisées (numéro de carte, date d'expiration, numéro de sécurité) sont transmises de manière cryptée à un logiciel agréé qui assure la gestion avec les banques du Cinéma.

ARTICLE 6 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES E-BILLETS

Un E-billet pourra faire l'objet d'une annulation à l'initiative du Spectateur ou du Cinéma dans les conditions décrites ci-après.

6.1 - Annulation à l'initiative du Spectateur

Aucun remboursement ou annulation à l'initiative du Spectateur ne sera possible sauf dans le cadre de son droit à rétractation dans les conditions décrites à l'article 8 ci-dessous

6.2- Annulation à l'initiative du Cinéma

Sous réserve de l'application de l'article 9 ci-dessous relatif à la force majeure, en cas d'annulation de la séance à l'initiative du Cinéma, celui-ci proposera au Spectateur une invitation (hors séances spéciales) ou le remboursement de son achat (sauf si la place a été réservée via une invitation) selon les modalités mentionnées ci-dessous. Le choix est à la discrétion du Cinéma.

6.2.1 - Invitations

En cas d'annulation de la séance avant le début de celle-ci, le Cinéma délivrera une invitation par place de cinéma annulée contre remise du billet. En cas d'annulation de la séance pendant celle-ci, le Cinéma délivrera deux invitations par place de cinéma annulée contre remise du billet.

Ces invitations pourront être utilisées le jour même ou ultérieurement jusqu'à la date indiquée sur lesdites invitations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES E-BILLETS DU CINEMA PATHE CALIFORNIE CASABLANCA

Par exception à ce qui précède, l'annulation d'une séance spéciale avant ou pendant la séance donnera uniquement lieu au remboursement du prix payé par le Spectateur.

Pour bénéficier de la remise d'une ou plusieurs invitations selon les modalités visées ci-dessus, le Spectateur devra impérativement remettre au Cinéma l'impression sur papier de son E-billet. Dans l'hypothèse où le Spectateur ne disposerait pas de l'impression sur papier de son E-billet, il devra adresser, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de l'annulation de la séance, une demande aux fins de recevoir son ou ses invitation(s) :

- Soit sur papier libre à l'adresse postale du Cinéma en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et e-mail, le nom de la projection concernée et sa date, accompagnée de l'impression sur papier de l'E-billet correspondant ;
- Soit par e-mail en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, le nom de la projection concernée et sa date, accompagnée de la copie de l'E-billet sous forme de scan ou au format PDF à l'une des adresses suivantes, selon le Cinéma concerné à : **contact@pathe.ma**

6.2.2 - Remboursement

Les achats effectués avec une carte prépayée ou une place offerte ne pourront donner lieu à remboursement. Leur annulation donnera lieu à la remise d'une ou plusieurs invitations (article 6.2.1).

En cas de remboursement proposé par le Cinéma, la demande de remboursement à la suite de l'annulation d'une séance spéciale devra être effectuée en ligne par le Spectateur.

Le délai pour effectuer la demande de remboursement est de soixante (60) jours maximums à compter de la date de l'annulation de la séance.

ARTICLE 7 – PERTE VOL

7.1. Les CinéCartes ne sont pas remboursables, pas échangeables y compris en cas de perte ou de vol.

7.2. E-billet : En cas de perte du E-billet imprimé, le Spectateur pourra retirer sa place aux caisses du Cinéma avec l'adresse e-mail utilisée lors de sa réservation en ligne.

Dans le cadre d'un achat réalisé avec une carte bancaire, le retrait de sa place par le Spectateur pourra s'effectuer **uniquement aux caisses** sur présentation du numéro de réservation de son achat, figurant dans l'e-mail de confirmation ou avec l'adresse e-mail utilisée lors de sa réservation en ligne.

Article 8 - DROIT DE RÉTRACTATION

8.1. Délai légal du droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'article 36 de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur le Spectateur dispose d'un délai de 7 jours à compter de l'émission de sa CinéCarte ou de son E-billet pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

8.2. Conditions d'exercice du droit de rétractation

En cas d'exercice du droit de rétractation, seul le prix du ou des Produits visés au 8.1 achetés sera remboursé. Pour exercer son droit de rétractation, le formulaire-type de rétractation disponible sur pathe.ma doit être adressé par le Spectateur à l'adresse suivante : **contact@pathe.ma**, en indiquant nom, prénom et adresse e-mail ;

8.3. Produits exclus du droit de rétractation

Conformément à l'article 38 de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé avec l'accord du Spectateur, avant la fin du délai de 7 jours francs. Ainsi, en cas de consommation de la ou des Cinécartes ou du ou des E-billets avant la fin du délai de 7 jours francs, le droit de rétractation ne peut plus être exercé par le Spectateur.

8.4. Remboursement

En cas d'exercice du droit de rétractation, Pathé Californie Casablanca procédera au remboursement des sommes versées au plus tard dans les 15 jours à compter de la date à laquelle Pathé Californie Casablanca aura été informé de la décision de rétractation du Spectateur et selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande (sauf accord exprès du Spectateur pour un remboursement selon un autre moyen de paiement).

ARTICLE 9 : SERVICE CLIENT

Le Service Client est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h, par correspondance adressée au Cinéma Pathé Casablanca.

Service Client : **contact@pathe.ma** ou sur les réseaux sociaux du cinéma Pathé Californie Casablanca.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

Le Cinéma ne saurait être tenu responsable en cas de survenance d'un événement présentant les caractéristiques d'un cas de force majeure, tel que défini par le droit marocain en la matière, et rendant impossible le maintien d'une séance ayant fait l'objet d'une vente. Dans ce cas, le Spectateur n'aura droit à aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les marques ou logos qui apparaissent sur le Site sont soumis aux droits de propriété intellectuelle que peut détenir Pathé Cinémas, une société de son groupe ou un tiers en relation avec elle. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces marques et/ou logos est interdite. Pathé Cinémas ou toute société titulaire des droits de propriété intellectuelle se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas d'atteinte à ses droits.

ARTICLE 12 – LIMITATIONS DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE

12.1 : Points de vente officiels des Produits :

Le Site et l'Application, ainsi que le Cinéma ou les revendeurs dûment autorisés (ex : comité d'entreprise...), sont les seuls

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES E-BILLETS DU CINEMA PATHE CALIFORNIE CASABLANCA

points de vente dédiés et garantis pour l'achat des Produits. Tout autre point de vente est exclu. Tout produit acheté sur un point de vente non autorisé pourra être invalidé, inactivé ou supprimé sans préavis par le Cinéma. En cas de doute, il est recommandé de contacter le Service Client : contact@pathe.ma

12.2. Utilisation non conforme :

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le contenu du Site et de l'Application ou un Produit de quelque manière que ce soit.

Pour le E-billet, seule la première personne présentant le E-billet sera admise à accéder à la salle de cinéma. Cette personne est présumée être le porteur légitime du E-billet. La personne qui a reproduit l'E-billet et l'utilisateur de la copie du E-billet sont passibles de poursuites pénales. Le E-billet ne pouvant être scanné qu'une fois, en cas de réservation comprenant plus d'un siège, tous les Spectateurs du même E-billet sont amenés à se présenter au même moment pour l'accès en salle.

Le Cinéma refusera l'accès à la salle, s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un E-billet imprimable sont en circulation et qu'un accès à la salle a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. Si la personne détentrice d'un E-billet se voit refuser l'accès à la salle, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

12.3. Interdiction de Revente :

Il est strictement interdit de revendre les Produits achetés sur le Site et sur l'Application. Le Cinéma se réserve le droit d'annuler ou d'inactiver tout Produit revendu sans autorisation sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée par le vendeur fautif ou l'acheteur.

12.4. Comportement du Spectateur :

Tout comportement inapproprié d'un Spectateur dans l'enceinte du Cinéma et plus spécifiquement dans la salle de projection pourra entraîner son expulsion par le personnel du Cinéma et/ou avec le concours des forces de l'ordre si cela s'avérerait nécessaire. Il est formellement interdit pour tout individu de pénétrer dans l'enceinte du Cinéma en état d'ébriété, avec une tenue vestimentaire inappropriée, avec un animal de compagnie (hors chien d'accompagnement des personnes mal-voyantes ou aveugles). Le Cinéma se réserve la possibilité d'interdire l'accès à toute personne qui contreviendrait à ses règles. Par ailleurs, le service de vente au fauteuil pourra être suspendu à la discrétion du Cinéma sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Tout Spectateur qui, par l'utilisation du service au fauteuil et plus généralement par la consommation de boissons et autre denrée alimentaire viendrait à dégrader, détériorer, abîmer, salir, souiller les fauteuils et moquette du Cinéma pourra voir sa responsabilité engagée et sera contraint de réparer le préjudice causé au Cinéma.

ARTICLE 13 – IDENTITE DU VENDEUR

13.1. Pour les E-billet :

Le vendeur est le Cinéma et est identifié comme tel lors de l'achat. L'ensemble des informations relatives au Cinéma est disponible sur le Site rubrique www.pathe.ma.

13.2. Pour les CinéCartes :

Le vendeur est Pathé Californie Casablanca société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro ICE : 001981172000073 et dont le siège social est situé au Centre commercial Marjane CT 1029 commune Ain Chock Casablanca - Maroc.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE –RECLAMATIONS

Les présentes CGV sont soumises à la loi marocaine et en cas de survenance d'un différend entre les parties et découlant des ou relatif aux présentes CGU, celui-ci sera tranché par les tribunaux compétents.